

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Mise en œuvre de la feuille de route Bien vivre et réussir aux Blagis – partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat – attribution d’une subvention d’équipement en vue de la rénovation du centre commercial des Blagis

Séance du 27 juin 2024

Convocation du 21 juin 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l’hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Philippe Tastes par M. Francis Brunelle,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sakina Bohu par Mme Isabelle Drancy,
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,
M. Hugues Ossart par Mme Nadine Lacroix

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 juin 2024

OBJET : Mise en œuvre de la feuille de route Bien vivre et réussir aux Blagis – partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat – attribution d’une subvention d’équipement en vue de la rénovation du centre commercial des Blagis

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2251-3,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et intégrant dans cette liste le quartier intercommunal des Blagis,

Vu sa délibération du 16 octobre 2021 approuvant la feuille de route pour Bien vivre et réussir aux Blagis, suite à la démarche Parlons ensemble des Blagis,

Considérant les enjeux essentiels de requalification et de redynamisation du quartier des Blagis,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des votants (1 abstention : M. Numa Isnard)

APPROUVE le protocole de partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat ci-annexé.

AUTORISE le maire à le signer.

PRECISE que la contribution de la Ville fera l’objet d’une subvention d’équipement inscrite au budget de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Laurent

[Signature]